

Groupe scolaire Terence Ridout

1 rue du Bourg

71 380 LANS

COMPTE-RENDU

de la réunion du mardi 14 janvier 2014

Conseil d'école extraordinaire

étaient présents :

M Gilles DESBOIS, maire de Lans et Mme Annie MARCHAND, adjointe

Pour l'école maternelle	Pour l'école élémentaire
<p>Mme Pascale CAEILLETE, directrice et son adjointe Melle Maria TROEIRA</p> <p>Mme Karine GUILLET</p> <p>et M Mickaël LIMOUSIN , représentants des parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2013/2014, titulaires</p> <p>Mme Marlène BRUN, suppléante</p>	<p>Mme GILLET, directrice et ses adjointes Mmes VALLET et APOUTOU</p> <p>Mmes TALMARD et RICHARD, représentantes des parents d'élèves élues titulaires.</p>

excusés : M Jean-Paul LAMBERT, DDEN

Mme MATHEY, représentante des parents d'élèves élue titulaire.

Un Conseil d'école extraordinaire a été réuni le mardi 14 janvier 2014

afin de se prononcer, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
sur la proposition d'organisation de la nouvelle semaine scolaire.

Cette proposition a été élaborée au sein d'un groupe de travail réunissant des
représentants de la Municipalité, les enseignantes et des parents d'élèves.

Monsieur le Maire et son Adjointe ont d'abord rappelé le cadre général retenu :

_ choix du mercredi matin pour la demi-journée de classe supplémentaire

_ signature d'une charte regroupant les 4 communes de la paroisse ceci afin de
faciliter le recrutement des intervenants qui encadreront les TAP (Temps d'Activités
Périscolaires, qui doivent être mis en place par les Maires après le temps scolaire
dont l'horaire journalier va se trouver raccourci par le redéploiement sur 4 jours et
demi).

Puis les Directrices ont présenté et mis au vote les nouveaux emplois du temps.

Les besoins des élèves de maternelle et de l'école élémentaire étant très
différents, les emplois du temps sont spécifiques à chaque école mais ont été
réfléchis pour être néanmoins cohérents.

L'emploi du temps pour l'école maternelle a été élaboré en tenant compte du cahier
des charges suivant :

_ limiter au maximum la fatigue des enfants en évitant la multiplication d'intervenants
et en préservant le temps de repos indispensable aux plus jeunes

_ conserver un temps d'activités efficace l'après-midi malgré la réduction de l'horaire

_ ne pas mettre en difficulté les familles pour récupérer leur(s) enfant(s) en fin de journée

L'emploi du temps proposé a été validé à l'unanimité par les membres du Conseil de l'école maternelle :

6 votants

abstentions : 0 / pour : 6 / contre : 0

Pour l'école élémentaire :

Une plage d'1h30 de TAP a été privilégiée, afin d'organiser au mieux les activités.

L'école se terminerai donc à 15h15 les lundis et vendredis (jours auxquels les parents sont davantage susceptibles de pouvoir récupérer au plus tôt leur enfant).

Cet emploi du temps permet aussi de maintenir une plage EPS le mardi, puisque la salle des fêtes est réservée à l'école ce jour-là et il permet aussi d'éviter des journées avec des activités sportives qui auraient lieu deux fois (TAP + école).

Cet emploi du temps a été validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'école :

7 votants

abstentions : 0 / pour : 7 / contre : 0

Ces emplois du temps doivent maintenant être transmis à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale puis au Directeur Académique pour validation.

Les emplois du temps joints ne sont donc pas définitifs.

Prochaine réunion du groupe de travail :

mercredi 22 janvier 2014 à 20H dans la salle du Conseil municipal.

Les directrices

Organisation de la semaine pour l'école **MATERNELLE** dans le cadre de la réforme

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps de classe du <u>matin</u> : 8H45 à 11H45 soit 3 h X 5 = 15 heures				

lundi	mardi		jeudi	vendredi
L'<u>après-midi</u>, les enfants sont accueillis tous les jours à partir de 13h35 (ouverture du portail)				
début de la classe à 13H45 <small>sieste pour les PS et MS</small> fin de la classe à 16H15 soit 2h30	APC pour tous les GS de 13H45 à 14H15 <small>(pendant ce temps, sieste pour les PS et MS la sieste passe donc <u>sur cette plage horaire</u> en temps périscolaire pris en charge par les Atsem)</small> début de la classe à 14H15 fin à 16H15 soit 2h		APC pour tous les GS de 13H45 à 14H15 <small>(pendant ce temps, sieste pour les PS et MS la sieste passe donc <u>sur cette plage horaire</u> en temps périscolaire pris en charge par les Atsem)</small> début de la classe à 14H15 fin à 16H15 soit 2h	début de la classe à 13H45 <small>sieste pour les PS et MS</small> fin de la classe à 16H15 soit 2h30

en fin d'après-midi, la sortie se fait de manière échelonnée (de 16H15 à 16H45) sur le modèle de l'accueil du matin actuel ; le temps de la sortie est comptabilisé en TAP, surveillé par les Atsem / les enseignantes peuvent utiliser ce temps pour rencontrer les familles

Organisation de la semaine pour l'école
ELEMENTAIRE dans le cadre de la réforme